

Cas allégués de disparitions

16 personnes font encore l'objet de recherches actives

Un mois après le début des travaux de la Commission spéciale chargée d'examiner les informations récurrentes faisant état de cas d'enlèvements et de disparitions inquiétantes relayées sur les réseaux sociaux, le gouvernement togolais a fait le point ...



PAGE 4

EAU & ASSAINISSEMENT



Projets PEAT au Togo

Les défaillances techniques des entreprises mises en cause

Garantir l'accès à l'eau potable reste l'un des défis majeurs du développement au Togo. Dans cette perspective, les Projets Eau et Assainissement au Togo (PEAT 1 et 2), financés par l'Union européenne et mis en œuvre par le gouvernement togolais, constituent des initiatives structurantes. ...

PAGE 3

ENSEIGNEMENT



Adéquation formation-emploi

Les parlementaires de la Cédéao associent les jeunes à leurs réflexions

L'on imagine difficilement qu'une société puisse évoluer sereinement sans une bonne éducation et une formation pointue de ses enfants. Cela est encore plus inconcevable lorsque ses fils et filles sont incapables d'entreprendre et d'innover. Ces deux aspects sont intimement liés, et appellent à des réflexions poussées. ...

PAGES 6&7



Togo-États-Unis

Très bonne collaboration entre les deux pays

Le président du Conseil Faure Essozimna Gnassingbé a accordé le vendredi 13 mars 2026, une audience au sous-secrétaire d'État adjoint au Bureau de la Population, des Réfugiés et des Migrations, Christian Jové Ehrhardt, en visite de travail au Togo.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Prévention des inondations : l'ANPC mobilise les acteurs avant la saison des pluies

À l'approche de la saison des pluies, les autorités togolaises renforcent les mesures de prévention contre les risques d'inondations. Le 12 mars à Lomé, l'Agence nationale de protection civile (ANPC) a réuni institutions publiques, partenaires techniques et organisations engagées dans la gestion des catastrophes afin d'évaluer l'état de préparation du pays.

Cette rencontre de coordination intervient alors que les épisodes climatiques extrêmes deviennent plus fréquents et que certaines zones demeurent particulièrement vulnérables aux crues saisonnières. L'objectif est d'anticiper les risques et d'améliorer la capacité de réponse en cas d'inondations.

Les participants ont passé en revue les dispositifs existants et identifié les ajustements nécessaires pour renforcer l'efficacité des interventions. Les échanges ont notamment porté sur les systèmes d'alerte, les mécanismes d'intervention rapide et la mobilisation des ressources destinées à protéger les populations exposées.

Selon les prévisions météorologiques, plusieurs régions du Sud du pays pourraient enregistrer des pluies supérieures à la moyenne dans les prochains mois, augmentant les risques d'inondations localisées. Face à cette situation, les autorités privilégient l'anticipation afin de limiter les pertes humaines et matérielles.

PRODUITS FNFI

Echos des bénéficiaires

Amégan Viwassi: transformer les épreuves en moteur d'avenir

Quitter l'école très tôt, devenir mère avant l'âge adulte, affronter les incertitudes de ...

PAGE 2

8 mars à Coris Bank International Togo

Faire du respect des droits des femmes une réalité bancaire

La célébration des droits de la femme ne devrait pas se limiter autour de la journée du 8 mars. Cette Journée, cette pause dirions-nous, devrait plutôt inviter à regarder dans le rétroviseur et à faire le point pour pouvoir se projeter comme cela se doit afin que les lignes ne cessent de bouger. Qu'à cela ne tienne.



PAGE 5



SOMMAIRE

Togo
La gestion de la zone franche transférée à l'API-ZF



P 5

Adéquation formation-emploi
Les parlementaires de la Cédéao associent les jeunes à leurs réflexions



P 6&7

Journées FIFA
Le Togo affronte la Guinée et le Niger



P 10

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Amégan Viwassi : transformer les épreuves en moteur d'avenir

Quitter l'école très tôt, devenir mère avant l'âge adulte, affronter les incertitudes de la vie et pourtant réussir à construire une activité solide : le parcours d'Amégan Viwassi illustre la force de celles qui refusent de subir leur destin. De la vente ambulante d'ignames aux étals du marché de Nyékonakpoè, cette mère de deux enfants a appris à transformer chaque difficulté en tremplin. Voici l'histoire d'une femme pour qui avancer reste toujours possible, même lorsque l'on commence avec très peu.

Une vie forgée très tôt dans l'effort

Dans les allées du marché de Nyékonakpoè, AMÉGAN Viwassi accueille ses clientes avec l'assurance de celles qui ont appris à se battre très tôt pour leur place dans la vie. À 44 ans, mariée et mère de deux enfants, cette vendeuse de légumes incarne le parcours de nombreuses femmes pour qui le travail représente bien plus qu'une activité économique : une nécessité et une affirmation personnelle. Son histoire commence pourtant dans des conditions qui auraient pu limiter ses perspectives.

Très jeune, elle quitte l'école dès la classe de CE1. Dans sa famille, les garçons bénéficient d'une priorité pour les études. Pour les filles, l'avenir passe souvent par d'autres chemins. « J'ai arrêté l'école très tôt.

Chez nous, on disait que les garçons devaient continuer les études. Moi j'ai compris que je devais apprendre à me débrouiller autrement », raconte-t-elle avec lucidité.

Très tôt, elle se tourne vers de petites activités génératrices de revenus. Enfant encore, elle vend des fruits de saison, des beignets d'arachide et d'autres produits dans son entourage. « Depuis que je suis petite, j'ai toujours fait quelque chose pour gagner un peu d'argent », se souvient-elle. Mais l'adolescence apporte son lot d'épreuves. Viwassi tombe enceinte très jeune et donne naissance à son premier enfant. Après l'accouchement, elle passe quelque temps à la maison pour s'occuper du bébé, puis un second enfant vient agrandir la famille. Pendant un moment, elle se consacre entièrement à son rôle de mère. Pourtant, rester uniquement dans les tâches domestiques ne correspond pas à son tempérament. « Je ne pouvais pas rester

sans rien faire. Je voulais aussi contribuer à la maison », explique-t-elle.

Le véritable déclic survient lors d'un épisode douloureux qui marque profondément sa mémoire. Son premier

pour Viwassi, cette épreuve agit comme une révélation. « Je me suis dit que je ne pouvais plus dépendre d'une seule personne pour les dépenses de la famille. Il fallait que je me lève moi aussi », affirme-t-elle.

pour vendre. Ce n'était pas facile, mais c'était un début », raconte-t-elle. Pendant plusieurs années, elle poursuit cette activité avec persévérance, apprenant à gérer les achats et les ventes. « Petit à petit, je comprenais



Amégan Viwassi

enfant tombe gravement malade du paludisme. Les soins doivent être administrés rapidement, mais les ressources financières tardent à venir. « Ce jour-là, j'ai eu très peur. J'ai cru perdre mon enfant », confie-t-elle avec émotion. Grâce à des prêts obtenus auprès de proches, les soins sont finalement assurés et l'enfant se rétablit. Mais

Une activité bâtie pas à pas
Déterminée à changer les choses, Viwassi emprunte une petite somme à sa sœur et se lance dans une activité simple mais exigeante : la vente d'ignames. Elle commande les tubercules, les transporte sur sa tête et parcourt les quartiers pour les vendre. « Je mettais les ignames sur ma tête et je marchais dans les rues

mieux le commerce. Même si les gains étaient petits, j'avais », ajoute-t-elle.

L'année 2020 marque ensuite un tournant décisif. Un jour, alors qu'elle rend visite à une cliente pour vendre ses produits, la conversation s'oriente vers les opportunités offertes par le Fon...

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Edy Alley

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution: TogoMatin
Tirage: (2000 exemplaires)

Togo-États-Unis

Très bonne collaboration entre les deux pays

Le président du Conseil Faure Essozimna Gnassingbé a accordé le vendredi 13 mars 2026, une audience au sous-secrétaire d'État adjoint au Bureau de la population, des réfugiés et des migrations, Christian Jové Ehrhardt en visite de travail au Togo.

Ce représentant de la Maison Blanche a abordé les questions migratoires avec le président du Conseil, le partenariat entre les États-Unis d'Amérique et le Togo ainsi que les mécanismes de renforcement de cette coopération mutuellement bénéfique.

« J'ai eu une rencontre avec Son Excellence Monsieur le président du Conseil. Nous avons parlé de la très bonne collaboration entre les États-Unis et le Togo. C'est une relation très forte depuis l'indépendance du Togo. Nous avons étudié la manière dont on peut approfondir cette bonne collaboration entre nos

deux pays. Je suis très fier. C'est ma première visite ici au Togo, un excellent pays », a déclaré l'émissaire de

domaines à fort impact économique, social et sécuritaire. Ce partenariat se traduit

d'urgence pour la région des Savanes (Purs) à travers le Mécanisme de stabilité des États côtiers (MSEC).

lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Dans un contexte géopolitique international en pleine mutation, il est prévu également une coopération militaire et sécuritaire dans le cadre continental pour soutenir la sécurité, la stabilité et la souveraineté régionales sous l'égide du Commandement des États-Unis pour l'Afrique (Africom).

Washington appuie Lomé dans la mise en œuvre des projets dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la gouvernance à travers plusieurs programmes mis en place dans le pays. La coopération se manifeste aussi par la dynamisation des échanges commerciaux et des investissements.

La rédaction



Faure Gnassingbé (à droite), et l'émissaire américain (Crédit photo : Présidence du Conseil)

Donald Trump. Les États-Unis et le Togo entretiennent d'excellentes relations d'amitié et de coopération dans plusieurs

par une convergence de vues sur des questions de paix et de sécurité au Togo notamment dans le cadre du Programme

Cette coopération contribuera au renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité (FDS) dans la

Projets PEAT au Togo

Les défaillances techniques des entreprises mises en cause

Garantir l'accès à l'eau potable reste l'un des défis majeurs du développement au Togo. Dans cette perspective, les Projets Eau et Assainissement au Togo (PEAT 1 et 2), financés par l'Union européenne et mis en œuvre par le gouvernement togolais, constituent des initiatives structurantes. Leur objectif est d'améliorer durablement l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement, avec en ligne de mire la couverture universelle d'ici 2030. Mais sur le terrain, plusieurs obstacles se révèlent, notamment l'incapacité technique des entreprises surtout locales dans la réalisation des ouvrages.

Le PEAT 1, lancé en 2015, a ciblé Lomé, Atakpamé et Dapaong. Deux ans plus tard, la phase 2 a été engagée afin de répondre aux besoins pressants d'autres localités, notamment Tsévié, Sokodé et Kara. Cette accélération s'inscrivait dans une volonté de renforcer l'accès à l'eau potable sur l'ensemble du territoire. Pourtant, la mise en œuvre des projets n'a pas toujours suivi le rythme espéré.

Dans plusieurs cas, les difficultés rencontrées ne relèvent pas de pratiques frauduleuses mais d'un manque de capacité technique de certaines entreprises adjudicataires. Les autorités soulignent que « la défaillance dans la réalisation des ouvrages est liée à l'incapacité des

entreprises et non à la corruption ». Certaines sociétés ont en effet présenté des dossiers « d'apparence solide », comprenant « des listes des équipements et matériels ainsi que des attestations de bonne exécution des prestations précédentes qui sont fausses ». Une fois les marchés obtenus, les chantiers ont parfois accusé des retards ou des défauts d'exécution.

À Tsévié, ville stratégique de la région Maritime, ces difficultés se sont matérialisées autour du projet d'alimentation en eau potable. D'un montant initial de 1 243 203 816 FCFA HTVA, ces travaux, initialement confiés au groupement EEBTP/EMT/ENSBTP, ont été interrompus après qu'un audit technique a révélé des défaillances dans la construction de la tour de 28 mètres du château d'eau de 750 m³. Face à cette situation, le contrat a été résilié et les ressources redéployées. Les autorités ont choisi de renforcer le dispositif en privilégiant « la construction d'un second forage ainsi qu'une unité de déferrisation de l'eau », précise-t-on. Le groupement CHIALI/MTK a

ensuite pris le relais pour poursuivre les travaux.

Malgré ces contretemps, les projets ont permis des réalisations notables ailleurs dans le pays. À Atakpamé, une station de traitement d'eau potable a été construite à Irobo, tandis que Sokodé s'est doté d'un réservoir au sol d'une capacité de 1 000 m³. À Dapaong, la réhabilitation

eau potable, même si des ajustements restent nécessaires.

Conscient des difficultés rencontrées, le gouvernement togolais a engagé une réflexion avec les entreprises du secteur des bâtiments et travaux publics. En février 2026, une rencontre a été organisée pour « faire un état des lieux des

des solutions ». Au-delà des chantiers techniques, l'enjeu demeure profondément humain. À Lomé, Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara et à Dapaong, l'accès à une eau potable fiable représente une attente forte des populations. Les projets PEAT, malgré leurs défis, restent ainsi un levier essentiel pour améliorer durablement les conditions



Etat d'avancement des travaux du projet Eau et Assainissement à Sokodé (Image d'archives)

du barrage de Dalwak et de sa station de traitement vise à renforcer l'approvisionnement en

défaillances constatées dans la réalisation des ouvrages, de poser un diagnostic et d'envisager

de vie et accompagner la croissance urbaine du pays.

La Rédaction

Parlement de la Cédéao

Faciliter les initiatives entrepreneuriales des étudiants et diplômés

La Commission mixte éducation, science et culture ; santé ; télécommunications et technologies de l'information a achevé sa réunion délocalisée vendredi dernier à Lomé. Pour rappel, le thème de la rencontre était : « Renforcer l'adéquation des programmes d'enseignement aux besoins socio-économiques de la région Cédéao ».

L'objectif de cette réunion était donc de permettre aux membres de la Commission mixte d'examiner les défis liés à l'adéquation entre les systèmes éducatifs et les besoins socio-économiques de la région, et d'identifier des pistes de réflexion susceptibles de renforcer le développement du capital humain dans l'espace communautaire.

Après la cérémonie d'ouverture le mardi 10 mars 2026, les parlementaires se sont immédiatement mis au travail en passant à l'adoption du projet de programme présenté par le secrétariat du Parlement de la Cédéao. Les travaux de la réunion ont ensuite été organisés autour de communications et de discussions portant sur différentes thématiques liées à l'adéquation des programmes d'enseignement aux besoins socio-économiques de l'espace Cédéao.

À la clôture des travaux, les membres de la Commission mixte encouragent les Etats membres à poursuivre les réformes visant à renforcer l'adéquation des programmes d'enseignement et de formation aux besoins socio-économiques de la région, notamment par le renforcement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Ils invitent les institutions d'enseignement et les centres de formation à renforcer leurs partenariats avec le secteur productif, afin de favoriser l'intégration des stages, de l'apprentissage pratique et de l'expérience professionnelle dans les parcours de formation.

Les députés de la Cédéao encouragent les Etats membres à institutionnaliser des mécanismes d'orientation scolaire et professionnelle afin d'aider les élèves et les étudiants à mieux s'orienter vers les filières porteuses d'emplois. Ils invitent à s'inspirer d'expériences nationales telles que les dispositifs de passerelles entre filières au Togo, qui offrent davantage de flexibilité dans les parcours éducatifs et favorisent l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail.

Les travaux ont aussi permis de parvenir à la conclusion qu'il faut renforcer la coopération entre les Etats membres en vue de faciliter la reconnaissance mutuelle des diplômes et la mobilité académique et professionnelle dans l'espace Cédéao. Les parties prenantes ont également décidé d'encourager les Etats membres à mettre en place des fonds souverains, afin de soutenir la promotion de la culture entrepreneuriale dans les systèmes éducatifs, notamment par l'intégration de modules d'entrepreneuriat dans les curricula et l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales des jeunes étudiants et diplômés.

Il faudra aussi renforcer l'intégration des compétences numériques et technologiques dans les programmes éducatifs, afin de mieux préparer les jeunes aux transformations économiques et aux évolutions du marché du travail ; encourager les Etats membres à améliorer l'environnement économique et réglementaire

de la Cédéao pour soumission à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement.

Les membres de la Commission mixte invitent les institutions compétentes de la Cédéao ainsi que les Etats membres à prendre les mesures appropriées pour la mise... en œuvre effective de ces recommandations, afin de

et de la Cédéao, président de la Commission santé au Parlement de la Cédéao.

Les parlementaires ont lu une motion de remerciement à l'endroit des plus hautes autorités togolaises. « Nous exprimons notre profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, président du



Le présidium lors de la clôture des travaux

afin de faciliter les initiatives entrepreneuriales des jeunes et les activités économiques transfrontalières dans l'espace Cédéao.

Les membres de la Commission mixte invitent le Parlement de la Cédéao à poursuivre son plaidoyer en faveur de politiques publiques favorisant le développement du capital humain, l'innovation et l'emploi des jeunes dans la région. La plénière du Parlement de la Cédéao a été invitée à examiner et adopter une résolution sur le renforcement de l'adéquation des programmes d'enseignement aux besoins socio-économiques de la région, en vue de sa transmission à la Commission

contribuer au développement du capital humain et au renforcement de l'intégration régionale.

« En clôturant cette réunion, je sens une grande responsabilité et un optimisme renouvelé pour l'avenir de la région. Si les citoyens sont compétents, innovateurs, notre économie va connaître de l'essor. L'éducation reste la pierre angulaire de notre action, et le futur de notre population en dépend. En faisant cheminer l'éducation et l'entrepreneuriat ensemble, notre futur sera garanti », peut-on retenir du discours de clôture de Hadja Mémounatou Ibrahima, présidente du Parlement de la Cédéao, lu par l'honorable Orlando Pereira Dias, député du Cap Vert

Conseil de la République togolaise pour son engagement en faveur du développement du capital humain et du renforcement de la coopération régionale », ont-ils dit.

Les remerciements sont également allés à la présidente du Parlement de la Cédéao, vice-présidente de l'Assemblée nationale togolaise, Hadja Mémounatou Ibrahima ; ainsi qu'au président de l'Assemblée nationale, le professeur Komi Sélom Klassou. Le gouvernement et le peuple togolais ont été salués pour. L'accueil chaleureux et l'hospitalité réservée aux participants tout au long de leur séjour ont été salués.

Edem Dadzie

Cas allégués de disparitions

16 personnes font encore l'objet de recherches actives

Un mois après le début des travaux de la Commission spéciale chargée d'examiner les informations récurrentes faisant état de cas d'enlèvements et de disparitions inquiétantes relayées sur les réseaux sociaux, le gouvernement togolais a fait le point sur l'évolution de la situation. C'était au cours d'un point de presse, organisé le vendredi 13 mars 2026 à Lomé.

Les ministres de la Communication, Yawa Kouigan, de la Sécurité, le colonel Calixte Madjoulba, des Droits de l'Homme, maître Pacôme Adjourouvi et de l'Administration territoriale, le colonel Hodabalo Awaté ont tour à tour pris la parole afin de révéler les résultats de ces investigations qui ont porté sur l'ensemble des signalements recensés dans l'espace public du 1er décembre 2025 au 28 février 2026. Au terme des travaux de la

Commission, il ressort que 102 cas de disparitions jugées inquiétantes dont 01 cas d'enlèvement présumé ont été recensés. 86 personnes ont été retrouvées, soit 84,31% des cas signalés et 16 personnes font encore l'objet de recherches actives et d'investigations.

Parmi les personnes retrouvées figurent notamment 63 mineurs, dont 25 garçons et 38 filles ; 23 majeurs, dont 13 hommes et 10 femmes. Les cas restant à élucider concernent 14 personnes majeures (8 hommes et 6 femmes) ; 2 mineurs (un garçon et une fille).

« L'analyse géographique des signalements montre par ailleurs que 88 cas ont été enregistrés dans le

District autonome du Grand Lomé, ce qui témoigne d'une forte concentration des signalements dans la zone urbaine la plus peuplée du pays », a indiqué le colonel Calixte Madjoulba, ministre de



Les quatre ministres durant le point de presse (Crédit photo : Ministère de la Communication)

la Sécurité. Selon lui, les investigations menées révèlent que, dans leur grande majorité, les situations examinées ne relèvent pas d'actes criminels organisés. « Les causes identifiées sont

principalement des fugues liées à des tensions familiales, des départs volontaires, une insuffisance d'encadrement parental, certaines situations de vulnérabilité sociale ou personnelle », a précisé le

ministre. Maître Pacôme Adjourouvi a renchéri qu'à ce stade, aucun élément ne permet d'établir l'existence d'un réseau d'enlèvement de personnes, surtout dans la capitale, Lomé.

Le colonel Calixte Madjoulba a par ailleurs souligné que les services de sécurité ont renforcé les patrouilles, la surveillance dans certaines zones sensibles et la coordination avec les autorités locales, afin de prévenir toute situation de risque et de garantir la protection des populations.

Le gouvernement invite la population à privilégier la saisine des services de police et de gendarmerie ou à appeler gratuitement le numéro vert 1014, disponible 24/24 et 7 jours/7. Les services compétents restent pleinement mobilisés pour assurer la protection des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national.

TM

8 mars à Coris Bank International Togo

Faire du respect des droits des femmes une réalité bancaire

La célébration des droits de la femme ne devrait pas se limiter autour de la journée du 8 mars. Cette Journée, cette pause dirions-nous, devrait plutôt inviter à regarder dans le rétroviseur et à faire le point pour pouvoir se projeter comme cela se doit afin que les lignes ne cessent de bouger. Qu'à cela ne tienne.

À Coris Bank International Togo, ce rappel historique du combat pour l'égalité offre la belle occasion de faire explorer un environnement professionnel où le respect des droits des femmes est une réalité concrète.



Ainsi, en écho avec le thème retenu cette année : « Droits. Justice. Action. Pour toutes les femmes et les filles », nous vous familiarisons avec un profil qui – comme plusieurs autres au sein de la banque – traduit l'engagement de CBI Togo, pour la promotion d'un cadre de travail protecteur des droits de la femme. En

effet, loin des slogans, c'est dans des secteurs exigeants comme le Transfert rapide que se gagne le combat pour le respect des droits à CBI. Mme Afi Agblévi Midekor épse Kponzonou, Chef Service Transfert Rapide, en est la preuve vivante dans un environnement où la dignité de la femme est une priorité

absolue.

Pour elle, les droits en milieu professionnel ne sont pas théoriques, mais se manifestent par des garanties quotidiennes de respect et de liberté. Mme Kponzonou soutient avec persuasion que : « le respect des droits des femmes se traduit

par la possibilité d'évoluer dans un cadre sécurisé, respectueux et exempt de toute discrimination ».

Respect du droit des femmes, socle et levier

ce socle de droits est par ailleurs essentiel de son point de vue pour l'épanouissement des talents au sein de l'institution. Pour elle, « il garantit la liberté d'expression professionnelle, l'accès à l'évolution de carrière et la reconnaissance des compétences sur une base objective ». Cette approche permet à chaque femme de l'institution de s'investir pleinement dans ses missions.

Afin de transformer ces principes en réalité, la banque a instauré des dispositifs internes rigoureux. Mme Kponzonou assure que «

l'institution met en place des règles claires, des mécanismes de prévention et un management attentif favorisant le respect mutuel ». Cette organisation structurée permet de prévenir toute forme de dérive et de maintenir un climat de travail sain.

La sérénité des collaboratrices est perçue comme un levier de stabilité pour l'ensemble de l'organisation. La cheffe service conclut en affirmant que : « cet environnement structuré permet aux collaboratrices d'exercer leurs fonctions avec confiance, dignité et sérénité ». En plaçant les droits au centre de sa gestion, CBI Togo consolide un modèle de leadership respectueux de la personne humaine.

Togo

La gestion de la zone franche transférée à l'API-ZF

Le Togo engage une nouvelle réorganisation de son dispositif de promotion des investissements. Réuni le 11 mars 2026 sous la présidence de Faure Essozimna Gnassingbé, le Conseil des ministres a entériné la dissolution de la Société d'administration de la zone franche (Sazof), dont les missions seront désormais assurées par l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF).

Au cours de cette réunion gouvernementale, l'exécutif a examiné et adopté 2 décrets et écouté 4 communications. Parmi les dossiers majeurs figurait « la finalisation du processus de mutation de la Société d'administration de la zone franche vers l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche », étape décisive dans la réorganisation institutionnelle du dispositif économique.

Depuis sa création en 1994, la Sazof a joué un rôle central dans la politique d'industrialisation du pays et dans la promotion des exportations. L'institution a permis l'implantation de 141 entreprises dans la zone franche, dont 91 restent actuellement en activité. Les résultats économiques associés à ce dispositif illustrent son importance dans le paysage productif national. Les chiffres présentés lors du Conseil des ministres montrent en effet que « en 2024, les investissements réalisés dans la zone franche s'élèvent à 425,664 milliards de FCFA, soit environ 7 % du PIB ». Les entreprises installées ont également généré « près de 19 000 emplois directs

au profit des nationaux », contribuant à la dynamisation du tissu industriel. Toutefois, la transformation des ambitions économiques du pays a conduit les autorités à adapter le cadre institutionnel. L'adoption de la loi n°2019-005 du 17 juin 2019 portant code des investissements a marqué une étape clé dans cette évolution. Ce texte prévoit notamment la création de l'API-ZF afin de regrouper, au sein d'une même structure, la gestion du code des investissements et celle du statut de zone franche.

Dans cette perspective, « le code des investissements a prévu la dissolution de la Sazof et le transfert de ses missions, droits et obligations à l'API-ZF ». Le processus étant désormais arrivé à son terme, le Conseil des ministres a autorisé l'adoption du décret officialisant cette transition.

Avec cette réforme, les autorités togolaises espèrent renforcer la cohérence et l'efficacité du dispositif national d'attraction des investissements, tout en accompagnant une nouvelle phase de transformation industrielle.

E.A

Uemoa

La CCR dresse le bilan de son action en faveur du secteur privé

À mi-parcours de la mandature 2024-2027, la Chambre consulaire régionale de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (CCR-Uemoa) fait le point sur ses initiatives destinées à renforcer la compétitivité du secteur privé dans l'espace communautaire. À Lomé, le 12 mars 2026, sa présidente, Hélène Nosolini Embalo, a présenté devant la presse les avancées enregistrées par l'institution depuis le début de son mandat.

La rencontre, organisée en présence de la directrice générale Mariétou Coulibaly et du président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo, José Kwassi Syménouh, a permis de mettre en lumière les chantiers engagés par la CCR-Uemoa. Les échanges, modérés par Léonard Dossou, coordonnateur de la plateforme des médias de l'Uemoa, ont notamment porté sur les réformes stratégiques, les études économiques et les initiatives destinées à soutenir l'intégration régionale.

Au cœur du bilan figure l'actualisation de la Vision et du Plan stratégique 2020-2030 afin de mieux intégrer les orientations de la mandature en cours. L'institution a également élaboré un plan d'actions assorti d'un cadre de performance visant à améliorer le suivi et l'efficacité de ses programmes.

Parallèlement, la CCR-Uemoa a intensifié le renforcement des capacités des organisations consulaires membres. Des sessions de formation et des actions de partage d'expériences ont été menées pour soutenir les acteurs économiques et favoriser la compétitivité des entreprises. L'organisation s'est aussi

mobilisée pour préparer le secteur privé aux opportunités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine. Dans ce cadre, un programme de renforcement des capacités techniques a été déployé avec l'appui de l'Union européenne afin de mieux faire connaître le protocole relatif au commerce des marchandises de la Zlecaf. La coopération économique a également progressé. Une mission de prospection



organisée à Barcelone a abouti à la signature d'un protocole d'accord avec l'Association des Chambres de commerce et d'industrie des pays de la Méditerranée, ouvrant la voie à de nouvelles collaborations. Sur le plan consultatif, les commissions techniques de

la CCR-Uemoa ont formulé plusieurs recommandations concernant « la formalisation progressive du secteur informel, la libre circulation des personnes et des biens, la compétitivité industrielle » ainsi que l'harmonisation des législations économiques. Pour finir, la question du financement des entreprises reste au centre des priorités. L'institution a conduit des études visant la création « d'un mécanisme régional de soutien, de stabilisation et de relance du secteur privé en cas de crises majeures », ainsi qu'un dispositif souple de financement destiné aux TPE et PME.

Pour la suite de son mandat, la présidence de la CCR-Uemoa entend opérationnaliser ces mécanismes et consolider le rôle de l'institution comme interface stratégique entre les autorités communautaires et le secteur privé régional.

Edy Alley

Adéquation formation-emploi

Les parlementaires de la Cédéao associent les jeunes à leurs réflexions

L'on imagine difficilement qu'une société puisse évoluer sereinement sans une bonne éducation et une formation pointue de ses enfants. Cela est encore plus inconcevable lorsque ses fils et filles sont incapables d'entreprendre et d'innover. Ces deux aspects sont intimement liés, et appellent à des réflexions poussées. Mais les dirigeants devront aussi agir rapidement et efficacement.

Globalement, les systèmes éducatifs en Afrique de l'Ouest n'ont pas les caractéristiques de ce que l'on peut qualifier de performant. Le constat est fait, par les voix les plus autorisées, qu'ils ne contribuent pas véritablement à l'édification d'un profil de citoyens capables de transformer profondément l'économie ouest africaine. Dans les communautés africaines, lorsqu'une situation devient inquiétante, l'on attend d'un certain nombre de personnes qu'elles prennent leurs responsabilités.

Souvent, il s'agit des chefs et de leurs entourages (notables, conseillers etc...) sans oublier les chefs de familles. Au niveau de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), en attendant que les chefs d'État et de gouvernement ne se saisissent collectivement du dossier, les représentants

de leur soumettre des recommandations. Des échanges ont eu lieu à Lomé la semaine dernière (du mardi 10 au vendredi 13 mars 2026), et fait intéressant, les étudiants et élèves (la relève), y ont été associés. Durant une réunion délocalisée du Parlement de la Cédéao, une session intitulée : « Libérer le potentiel entrepreneurial pour la prospérité régionale », leur a été consacré. L'objectif poursuivi par cette initiative est de parvenir à une étape où la main d'œuvre de la Cédéao est en accord avec le marché du travail.

État des lieux

À ce jour, la population de la Cédéao est estimée à 441 millions d'habitants dont 62% de jeunes. En 2020, plus de 42,75% de la population avait moins de 15 ans. Selon les projections, la part des jeunes de 20 à 24 ans devrait passer de 42% actuellement à 59% au

pourrait compter environ un milliard d'habitants, dont la moitié aura moins de 25 ans.

Cet espace abrite donc, et abritera davantage de

un atout inestimable pour le développement des pays africains. Mais pour profiter de ce dividende démographique, il y a des préalables à réaliser, notamment en

les experts de la Cédéao ?

Les dirigeants et les experts sont convaincus que le problème est en grande partie dû à l'inadéquation des offres



Hadja Mémounatou Ibrahima, présidente du Parlement de la Cédéao (Image trouvée en ligne le 15 mars 2026)

populations jeunes. Cette réalité est conforme à la situation qui prévaut sur le continent africain dans sa globalité, où la population est de plus en plus jeune.

matière d'éducation et d'employabilité.

Malheureusement, et pour revenir à la situation spécifique de la Cédéao, l'on note qu'entre 14% et 30% des jeunes souffrent du chômage. Or, la région dispose d'immenses potentialités. Une grande proportion de cette jeunesse aspire entreprendre. Et le défi le plus crucial à relever pour que les initiatives entrepreneuriales puissent éclore reste le financement. Mais sur 68% des demandes de financements sollicités par les jeunes entrepreneurs de l'espace Cédéao, seulement 23% sont satisfaites.

En matière d'éducation et de formation, la Cédéao compte 92% de taux de scolarisation (primaire), 55% au secondaire, et 13% au supérieur.

de formation vis-à-vis du marché de l'emploi. Séna Koffi Agbozo, inspecteur général de l'éducation au Togo, a énuméré un certain nombre de filières porteuses d'avenir dont : l'agro-industrie, la transformation agroalimentaire, l'économie numérique, l'agronomie, l'agroécologie, le maraîchage, l'élevage d'escargots, la culture de champignons.

Pour ce spécialiste togolais de l'éducation, l'on doit adopter des lois favorables à l'éducation et à l'entrepreneuriat ; augmenter les budgets nécessaires à l'éducation dans l'espace Cédéao ; adapter les programmes éducatifs (enseigner l'entrepreneuriat) aux besoins du terrain. Il encourage la jeunesse à participer à des programmes d'immersion, d'incubation et à proposer des projets innovants. Il recommande en outre la création d'un fonds



Vue partielle des étudiants conviés

des peuples, les parlementaires y réfléchissent dans le but

cours des 20 prochaines années. Par ailleurs, en 2050, l'Afrique de l'Ouest

Les dirigeants et les experts affirment souvent que cette jeunesse est

Adéquation formation-emploi : quelles solutions préconisent



Vue partielle des élèves conviés et des parlementaires

dédié à l'entrepreneuriat des jeunes au sein de la Cédéao d'ici le 3ème trimestre de l'année 2026, et financer au moins 2000 start ups dans la Cédéao d'ici 2027.

Séna Koffi Agbozo pense aussi qu'il faut mettre en place un mécanisme dans chaque pays afin que les jeunes puissent à partir du semestre 4 dans le supérieur, partir en stages d'immersion. Monsieur Agbozo est convaincu que les jeunes peuvent créer jusqu'à 50 mille emplois par an si l'on met en œuvre toutes ces recommandations.

Pour sa part, le professeur Ernest Izevbigie, vice chancelier de l'Université Margaret Lawrence au Nigeria, affirme sans détours que les étudiants qui sont dans le domaine des sciences ont plusieurs opportunités devant eux. Il demande à chaque jeune en formation de se poser cette question : comment traduire les idées de son domaine d'étude en activités commerciales ? Selon ses expériences aux États-Unis où il a étudié et enseigné pendant des années, il révèle que les jeunes élèves du lycée commencent très tôt à apprendre l'entrepreneuriat.

« En Afrique, c'est juste de la théorie qui est enseignée. Il n'y a rien de pratique dans les universités africaines », déclare le professeur Ernest Izevbigie. Même si des universités font des efforts, il a en grande partie raison. Par exemple dit-il : « Si vous êtes diététicien, commencez vous-même par perdre du poids... Pourquoi un médecin vous dit de ne

pas fumer, mais lui-même est un fumeur ? Comment un commercial peut-il vanter un produit pour la peau alors que lui-même a la peau sèche ? ».

« Recherchez l'aspect commercial de votre filière », insiste le vice chancelier de l'Université Margaret Lawrence du Nigeria. Il soutient également avec force que les jeunes doivent avoir leurs plans d'affaires avant d'obtenir leurs diplômes.

Les jeunes sont au cœur de l'auditoire des parlementaires de la Cédéao

Afin de ne pas prêcher dans le désert, les députés du Parlement de la Cédéao ont convié des jeunes étudiants et élèves dans le but de dialoguer avec eux. « Au nom de l'ensemble des étudiants présents aujourd'hui, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à la Cédéao pour l'organisation de cette conférence. Nous remercions chaleureusement les autorités, les experts, les enseignants qui ont partagé leurs réflexions et leurs expériences avec nous. Vos contributions nous éclairent sur les défis et les opportunités qui se présentent à la jeunesse ouest africaine en particulier. Cette session nous rappelle que l'éducation n'est pas seulement une transmission des savoirs. Elle est aussi un levier de transformation sociale et économique. Adapter nos programmes aux réalités du monde du travail, aux innovations technologiques, et aux besoins des communautés est une condition essentielle pour bâtir une Cédéao

prosperé et inclusive. Nous voulons être des acteurs de changement, des porteurs de solutions, et des bâtisseurs d'avenir, notamment à travers l'entrepreneuriat », a indiqué Elvira Fiaodifia Koudossou, étudiante à l'École nationale d'administration (Ena).



Un groupe d'étudiants en Côte d'Ivoire, un pays membre de la Cédéao (Image trouvée en ligne le 15 mars 2026)



La science et le numérique sont des domaines porteurs d'avenir

Son camarade Yendougoun Yendoudia, comme d'ailleurs tous les autres étudiants et élèves conviés au siège de la

Banque d'investissement et de développement de la Cédéao (BIDC), semble également avoir retenu l'essentiel du message : les jeunes doivent pendant leurs formations concevoir des idées entrepreneuriales et commencer à les initier afin de s'auto-employer, et créer de l'emploi et de la valeur ajoutée pour leurs pays.

Au Togo les réformes curriculaires sont déjà en marche selon Séna Koffi Agbozo

Séna Koffi Agbozo fait observer que « le diplôme est désormais un ensemble de compétences ». Ainsi, il informe l'opinion publique qu'au Togo les apprenants sont aujourd'hui formés suivant un nouveau

les programmes. Le Cadre d'orientation curriculaire mis en place par le ministre de l'Éducation nationale va rassembler tous les acteurs économiques, politiques et sociaux du Togo pour définir le profil du Togolais à la sortie des écoles, universités et centres de formation.

Après la validation de ce document, les programmes et curricula qui vont être élaborés vont tenir compte de cette finalité. L'objectif est de former une génération plus encline à entreprendre et capable de créer des chaînes de valeur. « Nous devons nous repositionner pour une pertinence socioéconomique dans la sous-région », a conclu l'honorable Kweku George Ricketts Hagan, président

de la Commission Education, Science et Culture du Parlement de la Cédéao.

Edem Dadzie

COPY

Et le mardi 03 Mars à 17 heures 35 minutes :

Assistée de **MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES**, société civile professionnelle
d'avocats inscrite au Barreau du Togo, ayant son siège social sis au 27, Rue Khra,
quartier des Etoiles, BP 62210, Lomé, Tél (00228) 22 21 57 20, Fax (00228) 22 22
08 32 :

- End

Signifié et déclaré à :

Nous, Me Essodjoro KPATCHA
Ministre de Justice près la Cour d'Appel
et le Tribunal de Grande Instance de Loua,
à Ormoussa, sortie Lat de la Clôture de
CEC Agri Centre à 60m
Guinée

- La société **ROBUST INTERNATIONAL SA**, dont le siège se trouve à Ouagadougou (Burkina-Faso), 07 BP: 5111 Ouaga 07, Tél: (+226) 05 02 12 40, Email: robustburkina@gmail.com, site: Robustinternational.com, prise en la personne de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège, disant être représentée par la société **ROBUST COMMODITES SARL**, U, bureau de liaison de **ROBUST INTERNATIONAL GROUP Pte Ltd** de Singapour au Togo, sisé à Lomé, quartier Akodessewa, Tél: 93 91 12 73, prise en la personne de son gérant, demeurant et domicilié à ce siège, où étant et parlant à: Par affichage à la tête principale de la Cour de Lomé conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile, parce que la société destinataire n'a pas de siège et que joint télégraphiquement le responsable ne nous indique pas son accord à lui notifier l'acte.

Copie de l'Ordonnance N°0251/2026 en date du 03 mars 2026 par laquelle le Président de la Cour d'Appel de Lomé a ordonné le sursis à l'exécution du jugement N°0104/2026 rendu le 18 février 2026 par le Tribunal de Commerce de Lomé.

La présente signification lui est faite à toutes fins utiles que de droit :

Page 1 sur 6

De suite à même requête demeure et élection de domicile que ci-dessus, j'ai, huissier susdit et soussigné, donné assignation à ROBUST INTERNATIONAL SAS sise à l'adresse sus indiquée.

A comparaître le **VENDREDI VINGT-SEPT (27) MARS 2026 A NEUF (09) HEURES**, jours et heures suivants s'il y a lieu à l'audience et par-devant le Président de la Cour d'appel de Lomé, statuant en matière de référé, au palais de justice de ladite ville :

POUR :

La société WEST AFRICA CABLES SA a reçu une commande de fourniture de câbles de la part de la société ROBUST INTERNATIONAL SA ayant son siège à Ouagadougou au Burkina-Faso.

Compte tenu de la dévaluation du dollar, des problèmes de réception des premiers virements et pour limiter les pertes sur cette commande, la société WEST AFRICA CABLES SA a demandé à son co-contractant d'effectuer le paiement sur le compte d'un de ses fournisseurs nommé JIANGSU RENLU STEEL GROUP CO., LTD basé en Chine.

Pour faciliter les échanges dans le cadre de cette vente, les parties ont mis en place un groupe WhatsApp commun. Ci-joint la transcription et la traduction en français des discussions faites dans ledit groupe.

(Pièce n°1 : copies du « Procès-verbal de transcription » des échanges par WhatsApp en anglais et sa traduction en français)

La société ROBUST INTERNATIONAL SA restait, en effet, devoir la somme de 131.136.17 USD correspondant à la somme de soixante-seize millions sept cent vingt-six mille cent soixante (76 726 160) F CFA pour qu'il soit procédé à la livraison de la commande (*confer échanges en date des 21, 22 et 24 avril 2025*).

Mais elle s'est trompée de numéro de compte et a effectué le paiement sur un compte différent de celui du fournisseur qui lui a été communiqué.

La remarque lui avait été faite et il lui a été demandé de procéder à la rectification (confer échanges en date du 28 avril 2025).

Cette situation a été signalée au fournisseur qui aussi a confirmé l'existence d'une erreur dans la transaction dont les messages sont ceux avec la mention « transféré » partagés avec eux.

Page 2 sur 6

ROBUST INTERNATIONAL SA a alors procédé aux vérifications avec sa Banque et demandé une correction avec les vraies informations bancaires, ce qui prenait du temps alors qu'elle avait urgemment besoin des câbles déjà produits pour elle. Dans la journée du 07 mai 2025, un émissaire de la société ROBUST INTERNATIONAL SA s'est déplacé dans les locaux de la société WEST AFRICA CABLES SA pour discuter de l'affaire.

Suite aux échanges, un compte rendu a été fait dans le groupe (confer échanges du 07 mai 2025).

Compte tenu du fait que la confirmation trainait et de leur besoin urgent, la société ROBUST INTERNATIONAL SA a proposé d'effectuer un autre paiement à condition qu'il soit garanti par un document signé de rembourser un des paiements en cas de la réception d'un des deux paiements. Cette proposition a été acceptée le 09 mai 2025.

A la date du 16 mai 2025, elle a envoyé un message confirmant que les fonds sont bloqués au niveau de la banque intermédiaire et qu'elle travaillait déjà dessus (confer échanges en date des 09 au 16 mai 2025).

Jusqu'au 19 mai 2025, aucun versement correspondant au solde n'avait été enregistré par le fournisseur de la société WEST AFRICA CABLES SA.

A la date du 26 mai 2025, le PDG de la société WEST AFRICA CABLES SA a validé la proposition faite par la société ROBUST INTERNATIONAL SA ainsi qu'il ressort de la teneur de la note visant à faciliter les transactions.

(Pièce n°2 : copie de la note en date du 26 mai 2025)

La société ROBUST INTERNATIONAL SA aurait donc amorcé un second paiement en demandant de confirmer les informations bancaires.

Courant cette période, la société WEST AFRICA CABLES SA a envoyé un de ses représentants en chine chez le fournisseur en question.

Etant sur place, celui-ci a demandé à la société ROBUST INTERNATIONAL SARL de suspendre le processus du second règlement le temps qu'il confirme avec le fournisseur l'encaissement du premier virement. Dans la même journée, il leur a été demandé de ne plus effectuer le paiement sur le compte du fournisseur. Ce que la société ROBUST INTERNATIONAL SARL a confirmé dans la mesure où leur banque (Singapore) avait déjà fermé et qu'elle attendait la confirmation le lendemain.

Il leur a alors été communiqué un numéro de compte dans les livres de la société AFRICAN LEASE TOGO SA. Cependant, la société ROBUST INTERNATIONAL SA

Page 3 sur 6

a indiqué ne pas pouvoir utiliser ce compte d'où le transfert sur CORIS BANK TOGO à travers leur banque CORIS BANK Burkina (confer échanges en date des 27, 28 et 29 mai 2025).

La société WEST AFRICA CABLES SA a finalement reçu un seul versement de la somme de 76 714 660 FCFA le 05 Juin 2025 marquant la fin de l'opération avec la livraison totale complète.

A date, la société ROBUST INTERNATIONAL SA ne rapporte toujours pas la preuve d'avoir procédé à un second virement pour le compte de la société WEST AFRICA CABLES SA.

Les parties en écartent dans cette recherche de solutions lorsque contre toute attente, la société WEST AFRICA CABLES SA reçoit une sommation de payer à la requête de la « société ROBUST INTERNATIONAL GROUP Pte Ltd ayant son siège à Singapour, 111 Somerset Road, 09-17 Singapore 238164, Tél: +65 62927316 / 87981831, Email: finance1@robust-international.com... représentée par la société ROBUST INTERNATIONAL SARL, Bureau de liaison ayant son siège à Lomé ».

(Pièce n°3 : copie de la sommation de payer)

La société WEST AFRICA CABLES SA n'a pas manqué de répondre par l'entremise de son Conseil.

(Pièce n°4 : copie de la réponse)

Contre toute attente, elle se voit dénoncer le 20 novembre 2025, des procès-verbaux de saisie conservatoire de créance pratiquée du 14 au 19 novembre 2025.

- Pièce n°5 : copie de l'exploit de dénonciation
- Pièce n°6 : copies des procès-verbaux de saisie conservatoire de créance

Suivant requête en date à Lomé du 24 novembre 2025, la société ROBUST INTERNATIONAL SA, a sollicité et obtenu du Président du Tribunal de commerce de Lomé, une ordonnance d'injonction de payer rendue le 28 novembre 2025 qu'elle a signifiée le 02 décembre 2025.

(Pièce n°7 : copie de l'exploit de signification du 02 décembre 2025)
(Pièce n°8 : copie de l'ordonnance d'injonction de payer du 28 novembre 2025)

Suite à l'opposition formée par la requérante et nonobstant les arguments de droit qui militent en sa faveur, le Tribunal de commerce de Lomé, par jugement N°0104/2026 du 18 février 2026 a déclaré la requérante mal-fondée et l'a condamnée à payer à la requise la somme totale de 92 046 698 F CFA

Page 4 sur 6

représentant le montant en principal de 76 726 160 F CFA, augmenté des frais de recouvrement, TVA, du coût du procès-verbal de saisie, de dénonciation et de la signification de la requête aux fins d'injonction de payer.

Pour préserver ses intérêts, la requérante a relevé appel du jugement ainsi rendu suivant exploit d'huissier en date des 26 et 27 février 2026.

(Pièce n°9 : Acte d'appel en date des 26 et 27 février 2026)

La question qui mérite d'être posée est de savoir si l'exécution de la décision attaquée serait de nature à créer une situation irréversible au cas où ladite décision venait à être réformée par la Cour d'appel.

A cette question, la réponse affirmative s'impose avec évidence.

En effet, le risque d'irréversibilité qui s'analyse en **une menace de non-retour possible au statu quo ante et de conséquences quasi irréparables** est on ne peut plus manifeste en l'espèce dès lors que la partie adverse, qui ne présente aucune garantie de solvabilité, pourrait aisément obtenir le montant de la condamnation et le dissiper. Dans une telle éventualité, la requérante se retrouverait dans une situation irrémédiablement compromise si le jugement attaqué était annulé.

A ce risque s'ajoute le fait que ROBUST INTERNATIONAL SA est une société de droit burkinabè qui n'a présentée aucune garantie permettant d'assurer la restitution des sommes perçues en cas d'infirmité du jugement en appel.

Si les montants qui lui ont été alloués venaient à lui être versés immédiatement, WEST AFRICA CABLES SA se heurterait à d'importantes difficultés pour en obtenir la restitution, compte tenu de la localisation de la requise à l'étranger et des obstacles juridiques et pratiques que cela impliquerait.

Par ordonnance N°0251/2026 en date du 03 mars 2026, Monsieur le Président de la Cour d'appel de Lomé a ordonné le sursis à l'exécution du jugement N°0104/2026 rendu le 18 février 2026 par le Tribunal de commerce de Lomé jusqu'à ce que la Cour d'Appel ne se prononce sur les mérites de son appel.

Le risque d'irréversibilité qui, aux yeux de la loi, doit justifier le sursis étant toujours d'actualité, il y a lieu de confirmer l'ordonnance par laquelle le Président de la Cour d'Appel de Lomé a sursis à l'exécution du jugement attaqué.

PAR CES MOTIFS

Et tous autres à déduire ou à suppléer en temps opportun au besoin d'office :

Au principal, voir renvoyer les parties à mieux se pourvoir ainsi qu'elles aviseront ;

Page 5 sur 6

Mais dès à présent vu l'urgence :

- confirmer l'ordonnance N°0251/2026 en date du 03 mars 2026 par laquelle le Président de la Cour d'Appel de Lomé a sursis à l'exécution du jugement N°0104/2026 rendu le 18 février 2026 par le Tribunal de commerce de Lomé.
- ordonner l'exécution provisoire de l'ordonnance à intervenir sur minute avant enregistrement et sans caution.
- réserver les dépens.

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'ELLE NE L'IGNORE**

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant copie de l'ordonnance N°0251/2026 rendue le 03 mars 2026 par le Président de la Cour d'appel de Lomé que celle des pièces citées et du présent exploit dont le coût est de : **30 000 F CFA**

L'HUISSIER



Page 6 sur 6

Inflation

Le Togo maintient une stabilité des prix avec 0,4 % en février 2026

L'économie togolaise continue d'afficher une relative stabilité des prix. Selon les données publiées par l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (Inseed), l'inflation annuelle s'est établie à 0,4 % en février 2026, un niveau particulièrement modéré dans l'espace ouest-africain.

L'indice harmonisé des prix à la consommation, principal baromètre de l'évolution des prix, s'est situé à 103,6 le mois dernier contre 103,2 en février 2025, sur une base de 100 fixée en 2023. Sur un mois, les prix ont progressé de 0,7 % par rapport à janvier.

Dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, cet indicateur reste un critère essentiel de convergence économique. Sur 12 mois glissants, l'inflation ressort à 0,1 %, un niveau largement inférieur au plafond communautaire de 3 %. La détente des prix s'explique avant tout par la baisse du coût de l'alimentation. Les

données de l'Institut indiquent que les prix alimentaires ont reculé de 0,9 % sur un an. Les céréales ont fortement contribué à cette tendance, avec une chute de 17,8 %, conséquence d'une campagne agricole favorable qui a renforcé l'offre de maïs sur le marché national. Les produits alimentaires représentent près de 28 % du panier de consommation des ménages.

Cependant, certains postes demeurent sous pression. La catégorie « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » a enregistré une hausse de 6,3 % sur un an, tandis que « le sous-groupe électricité, gaz et autres combustibles affiche une hausse de 13,0 % sur douze mois ». À l'échelle mensuelle, plusieurs produits alimentaires ont connu des hausses marquées. La tomate ronde locale a progressé de 56 % entre janvier et février à Lomé, la tomate importée de près de

90 %, et le piment vert de plus de 30 %. Ces fluctuations sont attribuées à des facteurs

calculée hors énergie et hors produits frais, est restée nulle en variation mensuelle ».

le Bénin 0,9 % et le Sénégal 0,4 %. L'indice des prix est calculé chaque mois à partir



Un marché à Lomé

saisonniers liés aux cycles agricoles. L'institut note toutefois que « l'inflation sous-jacente,

Dans la région, le Togo présente ainsi l'un des profils de prix les plus modérés. La Côte d'Ivoire affiche une inflation de 1,4 %,

de 810 produits relevés dans 4 790 points de vente sur tout le territoire national.

E. A

Journées FIFA

Le Togo affronte la Guinée et le Niger

Dans le cadre des journées FIFA, l'équipe nationale togolaise de football sera en double confrontation ce mois de mars. Ces deux matchs amicaux permettront au nouveau sélectionneur, Patrice Neveu, d'entamer les préparatifs avec les Éperviers.



Equipe nationale séniore du Togo

À peine installé sur le banc des Éperviers, Patrice Neveu est appelé à faire ses preuves à travers deux matchs tests. Le premier,

prévu contre l'équipe nationale de la Guinée, se déroulera le 27 mars à Rabat. Quant au deuxième match, il sera face au Niger le 31 mars 2026 à Casablanca, toujours dans le même pays.

d'en ressortir une équipe type pour les compétitions internationales. Le regroupement étant prévu pour le 23 mars 2026, trente-huit (38) joueurs sont convoqués pour ces matchs tests.

Quid des jours présélectionnés ?

Gardien : Steven Mensah, Rayann Amedivlo, Achirafou Yaya, Mazamesso Kagbatawouli, Ekue Mensah et Malcolm Barcola. Défenseurs : Dakonam Djene, Josue Homawoo, Kennedy Boateng, Loïc Bessile, Gustave Akueson, Mawouna Amevor, Steven Nador, Izak Akakpo, Abdoul-Sabourh Bode, Marvin Senaya, Faad Sana, Yannis Lawson, Pierre Nadjombe et Sharani Zuberu. Milieux de terrain : Kodjo

Aziangbe, Dermane Karim, Diken Salifou, Roger Aholou, Samsindin Ouro, Sadik Fofana, Etienne Amenyido, Halid Djankpata et Isaac Monglo.

Attaquants : Kevin Denkey, Mansour Ouro-Tagba, Charles Abi, Idjessi Metsoko, Yaw Annor, Thibault Klidje et Kodjo Fo-Doh Laba. Cette présélection constitue une première étape avant la publication du groupe définitif qui prendra part aux rencontres amicales lors des journées FIFA.

L'importance des journées FIFA

Instaurées par la Fédération internationale de football association (FIFA), les journées FIFA ont pour objectif de permettre

aux sélections nationales de disputer des matchs amicaux sans conflits avec les calendriers des clubs. Essentielles pour améliorer le classement FIFA, ces périodes permettent également de tester de nouveaux joueurs, de renforcer la cohésion d'équipe et de préparer les grandes compétitions comme la Coupe du monde et la Coupe d'Afrique des nations (CAN).

Quant aux rencontres disputées lors de ces journées, elles offrent une vitrine internationale aux joueurs et permettent, de détecter de nouveaux talents et d'intégrer de nouveaux joueurs dans les sélections nationales.

Caleb Akponou

Programme Forward

La FIFA fait le point de ses réalisations au Togo

Le manager de Développement du Bureau Afrique de la FIFA, Nataniel Nascimento Brito, a effectué lundi 9 mars 2026 une mission à Lomé. S'inscrivant dans le cadre du programme FIFA Forward, la mission est consacrée au suivi du projet de construction du Centre technique national de Gbavé.

renforcement des capacités techniques.

À travers ce projet, la Fédération togolaise de football et la FIFA réaffirment leur engagement commun en

de la Coupe du monde pour soutenir durablement les 211 associations membres et six (6) confédérations via un financement sur mesure. Selon les dispositions de LA FIFA, chaque association membre peut obtenir jusqu'à huit (8) millions de dollars sur le cycle 2023-2026, pour des projets incluant des infrastructures (terrains, sièges) et des compétitions nationales.

Reposant sur trois (3) piliers : plus d'investissement, plus d'impact sur le terrain et une meilleure supervision des fonds, le programme s'engage à moderniser les infrastructures du football, à renforcer la formation et le professionnalisme des clubs et ligues, ainsi qu'à rendre le football plus accessible dans le monde.

Au Togo, outre le Centre technique national en construction à Gbavé, qui constitue le projet phare avec un financement de 1,3 milliard FCFA, le programme Forward a permis dans sa première phase, la réalisation d'un terrain synthétique certifié dans la même localité.

Il appuie également la FTF, dans la modernisation de ses infrastructures et la formation des acteurs du football.

TM et FT



Les acteurs sur le terrain

Au cours de son séjour, le représentant de la FIFA a procédé à une visite du chantier en cours, suivie d'une séance de travail avec les entreprises chargées des travaux et le bureau de contrôle, afin d'évaluer l'état d'avancement du projet et de faire le point sur les prochaines étapes de sa réalisation.

Soutenu par le programme FIFA Forward, ce centre technique constitue un projet structurant pour le développement du football togolais. Il permettra, à terme, de doter le pays d'un cadre moderne dédié à la formation des jeunes talents, à la préparation des sélections nationales et au

faveur de la modernisation des infrastructures et du développement durable du football au Togo. Le Centre technique national de Gbavé, incluant un bâtiment de 68 chambres, deux salles polyvalentes de 143 places, un bloc administratif et un terrain synthétique, se construit aujourd'hui pour servir le football togolais de demain.

Qu'est-ce que le programme FIFA Forward ?

Lancé en 2016 et actuellement dans sa phase 3.0 (2023-2026), le programme FIFA Forward est une initiative phare de la FIFA pour le développement mondial du football. Dans l'ensemble, il vise à redistribuer les revenus

Préparatifs U17 Dames

Les Éperviers dominant l'INJS

Le Togo poursuit les préparatifs pour les éliminatoires de la Coupe du monde U17 au Maroc. Vendredi 13 mars 2026, les Éperviers Dames étaient face à l'équipe féminine de l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS) au stade de Kégué. Score final, 2 buts à 1 en faveur de l'équipe nationale.



Eperviers Dames U17

Dans les détails, les deux buts des Éperviers sont arrivés sur un doublé d'Oumani Akossi. L'unique but de l'équipe adverse a été inscrit par Ayélé Dosseh.

Au-delà d'une simple confrontation, ce match a permis à Ben Tété Adzakpa, sélectionneur des Éperviers U17, d'évaluer le niveau de préparation de ces joueuses à l'approche de la rencontre face aux U17 ghanéennes.

Notons que cette première phase préparatoire, qui se tient du 08 au 18 mars 2026, permettra au staff d'évaluer les joueuses locales et de poser les bases de la sélection qui représentera le pays lors des qualifications.

Caleb Akponou





COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE IMMOBILIERE

L'An Deux Mil Vingt-Six (2026)

Et le jeudi douze (12) mars à 11 heures 30 minutes

A la requête de la SOCIÉTÉ INTERAFRICAINNE DE BANQUE (SIAB), Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital Social de SIX MILLIARDS SIX CENT TRENTE CINQ MILLIONS DE FRANCS (CFA 6.635.000.000), Société de Droit Togolais, enregistrée en 1976 au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO (RCCM) sous le numéro TOGO LOMÉ-1976 B 738, ayant son siège social à Lomé, 14 Avenue Sylvarum OLYMPIO. Tél : (+228) 22-21-13-14 / Fax : (+228) 22-21-58-29, BP. 4874 Lomé-Togo, agissant, pourvuets et diligences de son Administrateur Provisionnel, demandeur et domicilié audit siège :

Associée de :

Maitre Jean-François K. DOSSEY, Avocat à la Cour, 14 Rue des Sabliers 01 B.P. 472-Tél. : (00228) 22-20-60-01/ Fax:(00228) 22-20-60-02, Lomé-Togo; E-mail : fjdossy@hotmail.com ; en l'Etude de qui domicile est élu pour les présentes et leurs suites ;

Et de =

*-Maitre Avari François ALOGNON, Avocat à la Cour ; 135 Bd Houphouët
Boigny, BP : 61361, Tél : (00228) 22-21-87-72 / 90-01-75-89, Lomé-Togo, E-mail :
franc_alo@vahoo.fr*

Cost

Nous, Docteur Amalyo KPOYO, Ministre de Justice près le Cour d'Appel et le Tribunal de 1ère Instance de Lomé demeurant et domicilié en ladite ville quartier Djigbé en face de l'Institut Africain de Développement Janitaire et Social IADSS
B.P. 91322 Tél: 22 25 18 83 LOMÉ - TOGO
Soussigné

Agissant en vertu de :

1-) La Grosse de la convention de compte courant en date du 30 Décembre 2015 :

2) La Grosse de la convention de compte courant en date du 16 Mai 2016 :

Ensemble avec des pièces :

3) La lettre d'arrêté du compte du 02 juin 2025 notifiée par voie électronique le 05 juin 2025

4) La lettre de clôture juridique du 01 Août 2025 notifiée par voie électronique le 04 Août 2025 16 heures 48 minutes GMT

Et des pièces suivantes :

5-) Le Certificat d'Inscription Hypothécaire en date du 03 Novembre 2017 :

6-) **Le Pouvoir aux fins de saisie immobilière en date du 27 Août 2025** donné à **Maître KPONYO Améyo Doris**, Huissier de justice près la Cour d'Appel de Lomé et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, pour procéder à la saisie réelle d'immeuble urbain bâti, sis à Lomé, Akodésséwa-Anfamé d'une contenance de 16a 27 ca, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, limité au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées au Sud par la propriété MATHIA, à l'Est par un passage ;lequel immeuble fait objet du titre foncier N°19.375 RT Vol. XCVIII F°29, appartenant à Monsieur KPOTON G.K.Quam demeurant et domicilié à Lomé, Caution Hypothécaire de la Société Togolaise pour l'Infrastructure et l'Immobilier (STLI) S.A :

7-) Procès-verbal de recherche infructueuse du 13 janvier 2026 ;

8-) L'Ordonnance N°496/2026 rendue le 19 février 2026 par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

Fait commandement à :

1-) La Société TOGOLAISE POUR L'INFRASTRUCTURE ET IMMOBILIER (STII) SA, au capital social de DIX MILLIONS (10.000.000), dont le siège social est à Lomé, Boulevard du Mono, ; BP : 30664, Tel : 92 18 16 81, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO (RCCM) sous le numéro TOGO -LOME 2005 B 0255 ; prise en la personne de son Représentant légal demeurant et domicilié audit siège, où étant et parlant à : Les bureaux étant fermés et le numéro 92 18 16 81 du représentant légal étant inaccessible, nous avons procédé à l'affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé et à l'insertion dans le Journal Togo Matin, conformément à l'article 58 du Co de de Procédure Civile, et suivant l'ordonnance N° 436/2026 rendue le 18 février 2026 par le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé.

2-) Monsieur KPONTON Kodjo S. Ouam, instructeur, Caution hypothécaire de La Société TOGOLAISE POUR L'INFRASTRUCTURE ET IMMOBILIER (STII) SA, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à

D'avoir à payer à moi, Huissier mandaté à cet effet par la requérante ou à ses Conseils, Maître Jean Foli DOSSEY, et Maître ALOGNON Ayayi François, Avocats à la Cour, la somme de TROIS CENT DIX SEPT MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT HUIT FRANCS (F CFA 317.444.388) représentant le montant total de sa dette en principal, intérêts et les frais, sans préjudices de tous autres droits, dus et actions et décomposée comme suit :

1°) -Principal de la dette	262.289.614 FCFA
-Intérêts de retard : du 15/08/ 2025 au 31/12/2025 au taux de 5,03%...	5.024.247 FCFA
-Intérêts de : du 1 ^{er} /01/2026 au 28/02/ 2026 au taux de 5,36% ...	2.316.036 FCFA
Principal de la dette et intérêts de retard	269.629.897 FCFA

2°)-Frais de recouvrement (15%)	40.444.484 FCFA
3°)- TVA (18%)	7.280.007 FCFA
9°) Coût du présent exploit	90.000 FCFA
Soit au total la somme de	<u>317.444.388 FCFA</u>

Sous réserves de tous autres droits, dus et actions :

Les avertisissant que faute par eux de payer ladite somme dans les VINGT (20) JOURS de la signification du présent exploit, le présent commandement pourra être transcrit à la Conservation de la Propriété Foncière du Togo et vaudra saisie à partir de sa publication.

Cette saisie portera sur l'immeuble ci-après indiqué

Scanné avec CamScanner

Désignation de l'inventaire

Il s'agit d'un immeuble urbain bâti, sis à Lomé quartier Akodesséwa Anfohé, (P/Golfe) d'une contenance de 16a 36 ca, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, limité au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées au Sud par la propriété MATIHA à l'Est par un passage, lequel immeuble fait objet du titre foncier N°19.375 RT Vol. XCVIII F°29, appartenant à Monsieur **KPONTON Kodjo S. Quana**. Telle au surplus que ledit immeuble existe, s'étend, se poursuit et se comporte sans aucune exception ni réserve ;

Leur déclarant en outre que l'expropriation de l'immeuble ci-dessus désigné sera poursuivie par devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé, sur les poursuites et diligences des Maîtres Jean Pél DOSSEY et Ayayi François ALOIGNON, tous Avocats au Barreau de Lomé, constitués :

3-) Ai notifié à Monsieur le Conservateur de la Propriété et des Droits Fonciers du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, à la Direction des Affaires Domaniales et Cadastreles, où étant et parlant à :

Copie du présent commandement et lui ai rappelé de s'abstenir de toute mutation de l'immeuble dont s'agit, ou d'y inscrire tout droit réel tant que mainlevée ne sera pas donnée dudit commandement, mais, dès réception du présent exploit, est mandaté d'inscrire tous droits de ma requérante sur le Titre Foncier sus-spécifié :

*Sous toutes réserves
et pour qu'ils ne l'ignorent*

Je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus remis copies à chacune tant des pièces susvisées dont ils ont visé le bordereau, que du présent exploit dont le coût est de
FCFA.

PJ
Bordereau de pièces



JOYEUX ANNIVERSAIRE
**11 ANS D'ENGAGEMENT,
UNE CONFIANCE QUI DURE**



La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>

